

COMMUNIQUE DU BARREAU DE DIEPPE

La catastrophe SAIPOL frappe la Ville de Dieppe dans son cœur et dans ses forces vives.

Le Barreau de DIEPPE prend sa part de la douleur qui frappe les familles et les proches des victimes et leur apporte, à sa modeste place, sa compassion et son soutien.

Le Barreau de DIEPPE entend exprimer sa solidarité active.

Cela concerne bien évidemment les victimes directes, que ce soit les familles des personnes décédées et les blessés, que leurs blessures soient physiques ou psychologiques, les riverains touchés soit dans leurs biens soit psychologiquement, ainsi que les entreprises sous-traitantes et leurs salariés.

Cet accident industriel dont l'arbre des causes reste à établir, amène à la nécessité d'une écoute, conseils et éventuellement d'une analyse juridique de proximité.

Il illustre l'impérieuse obligation pour l'Etat de maintenir à DIEPPE une juridiction de pleine exercice, qui, seul, peut permettre de maintenir le maillage indispensable que constituent les 46 avocats dieppois.

C'est la raison pour laquelle le Barreau de DIEPPE se mobilise et a constitué une permanence de veille, d'écoute et de conseils pour accueillir gratuitement l'ensemble des personnes victimes, directes et indirectes de ce sinistre.

Marie-Pierre OGEL

Bâtonnier du Barreau de DIEPPE

Permanences gratuites :

- du mardi 19 Février 2018 au vendredi 23 Février 2018, de 18 h à 20 h à la Maison de l'Avocat, 48 Boulevard du Général de Gaulle à DIEPPE (Tél : 02.35.04.95.26 email : avocats-dieppe@orange.fr)